

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM220 SYSTEMES D'ECLAIRAGE			
Code	TEID2B20DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Fabienne GILLET (fabienne.gillet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage est consacrée à l'éclairage dans les bâtiments.
 Il est demandé aux étudiants d'effectuer, par groupe de deux, l'audit d'un local.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
 - 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
 - 2.2 Planifier des activités
 - 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
 - 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
 - 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
 - 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
 - 4.2 Participer à la démarche qualité
 - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
 - 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable
- Compétence GD **Collaborer à l'analyse et à la mise en oeuvre d'un système énergétique d'un bâtiment**
 - 6
 - GD 6.1 Réaliser des audits énergétiques de bâtiments
 - GD 6.2 Suite à une analyse des résultats d'un audit énergétique, proposer des solutions pour réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment
 - GD 6.3 Suite à une analyse des besoins énergétiques, proposer des solutions technologiques et

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de

- Réaliser un audit d'éclairage d'un local (mesures, rapport,...)
- Présenter oralement les résultats de cet audit
- Travailler en binôme

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID2B20DOM· DOM220 SYSTEMES D'ECLAIRAGE

24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Systèmes d'éclairage

24 h

Contenu

caractéristiques physique de la lumière grandeurs photométriques

confort visuel

types de lampes

norme

Démarches d'apprentissage

Travail d'audit d'un local à réaliser par 2.

Les étudiants effectuent toutes les recherches par eux-mêmes

Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant est disposé à répondre à toutes les questions

Le rapport final sera rendu avant le congé de Pâques. Ce rapport sera corrigé par l'enseignant et rendu aux étudiants qui devront l'améliorer en tenant compte des remarques.

Ouvrages de référence

<https://energie.wallonie.be>

Supports

<https://energie.wallonie.be>

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage est basée sur:

- le rapport écrit (50%)
- la présentation orale (25%)
- la séance de questions/réponses qui suit la présentation orale (25%).

La note finale sera la moyenne géométrique pondérée des trois notes données ci-avant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière			Rap	50	Rap	50
Période d'évaluation			Exo	50	Exo	50

Rap = Rapport(s), Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas de retard de remise de rapport, l'étudiant ne sera pas autorisé à présenter son projet oralement.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).